



Nous sommes là pour
les enfants et les jeunes –
nous les accompagnons,
nous défendons leurs intérêts
et les aidons en cas de besoin
ou d'urgence.

CONTENU DES COMPTES ANNUELS

Comptes annuels

Bilan	5
Compte d'exploitation	6
Tableau des flux de trésorerie	7
Variation du capital	8

Annexes aux comptes annuels

1	Activité d'exploitation	17
2	Bases de la présentation des comptes	18
3	Principes comptables	19
4	Principales estimations et évaluations	24
5	Gestion du risque financier	25
6	Immobilisations corporelles	30
7	Immobilisations incorporelles	32
8	Placements affectés	34
9	Provisions	36
10	Libéralités	37
11	Charges de personnel	38
12	Charges matérielles	39
13	Résultat extraordinaire	40
14	Structure des coûts	40
15	Rémunérations	41
16	Institutions et personnes proches	42
17	Actifs et passifs éventuels	42
18	Prestations et libéralités à titre gratuit	43
19	Événements postérieurs à la date de clôture	43

Rapport de l'organe de révision

Attestation	45
-------------	----

en KCHF	Annexe	31.12.2023	31.12.2022 restated
Actifs			
Liquidités	5	12 490	13 742
Créances de livraisons et de prestations	5	435	815
Autres créances à court terme	5	50	35
Stocks		259	321
Comptes de régularisation		661	327
Total des actifs circulants		13 895	15 241
Immobilisations financières	5	5 217	5 319
Immobilisations corporelles	6	405	574
Immobilisations incorporelles	7	730	911
Placements affectés	8	8 778	8 974
Total des actifs immobilisés		15 130	15 779
Total des actifs		29 025	31 020
Passifs			
Dettes de livraisons et de prestations	5	-172	-347
Autres dettes à court terme	5	-271	-284
Comptes de régularisation passifs		-1 070	-1 309
Provisions	9	-230	-199
Total des dettes		-1 743	-2 138
Capital de fonds affecté		-12 864	-14 083
Total des dettes y compris capital de fonds affecté		-14 607	-16 221
Capital de fondation		-15	-15
Capital lié		-1 539	-1 964
Capital libre		-12 864	-12 820
Total du capital de l'organisation		-14 418	-14 799
Total des passifs		-29 025	-31 020

COMPTE D'EXPLOITATION

en KCHF	Annexe	2023	2022 restated
Contributions et libéralités reçues	10	17 082	17 386
Produit résultant de la vente d'articles		173	438
Produit résultant de livraisons et de prestations		3 733	3 356
Autres produits		87	92
Dépréciations		-2	10
Produit		21 073	21 282
Contributions et libéralités versées		-639	-749
Charges de personnel	11	-14 513	-14 157
Charges matérielles	12	-7 164	-7 796
Amortissements et dépréciations	6, 7, 8	-595	-789
Charges d'exploitation	14	-22 911	-23 490
Résultat d'exploitation		-1 839	-2 207
Résultat financier	5	239	-772
Résultat extraordinaire	13	-	-1
Résultat avant variation du capital de fonds affecté		-1 600	-2 980
Allocation aux fonds affectés		-7 316	-6 784
Utilisation des fonds affectés		8 536	9 076
Variation du capital de fonds affectés		1 219	2 292
Résultat annuel avant variation du capital lié		-381	-688
Allocation au capital lié		-	-
Utilisation du capital lié		425	752
Variation du capital		425	752
Résultat annuel avant variation du capital libre		44	64
Allocation/utilisation du capital libre		-44	-64
Résultat annuel		-	-

TABEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

en KCHF	Annexe	2023	2022 restated
Résultat annuel avant variation du capital lié		-381	-688
<i>Adaptations pour:</i>			
Amort./dépréc. actifs immobilisés	6, 7	595	789
(Attr./dépréc. actifs financiers)	5	-162	684
<i>Changements pour:</i>			
(Aug.)/dim. créances de livraisons et de prestations	5	380	-248
(Aug.)/dim. autres créances à court terme	5	-15	11
(Aug.)/dim. stocks		62	812
Aug./dim. dettes de livraisons et de prestations	5	-174	-128
Aug./dim. comptes de régularisation		-572	571
Aug./dim. autres dettes à court terme	5	-13	-410
Aug./dim. provisions	9	54	199
Aug./dim. fonds affectés		-1 219	-2 292
Flux de trésorerie liés à l'activité d'exploitation		-1 447	-698
(Inv.)/désinv. immobilisations financières	5	242	-818
(Inv.)/désinv. immobilisations corporelles	6	-	-148
(Inv.)/désinv. immobilisations incorporelles	7	-48	-174
(Inv.)/désinv. placements affectés	8	-	-
Flux de trésorerie liés à l'activité d'investissement		195	-1 140
Remboursement de prêts		-	-86
Flux de trésorerie liés à l'activité de financement		-	-86
Variation des liquidités		-1 252	-1 920
Liquidités en début d'année	5	13 742	15 662
Liquidités en fin d'année	5	12 490	13 742
<i>Les liquidités comprennent:</i>			
Avoirs en caisse		2	5
Dépôts à vue auprès d'établissements financiers		12 488	13 737
Total des liquidités		12 490	13 742

VARIATION DU CAPITAL

Compte sur la variation
du capital de fonds affecté

en KCHF	01.01.2022			31.12.2022/ 01.01.2023 restated			31.12.2023					
	Solde initial	Allocations		Utilisations	Transferts internes	Transferts externes	Solde final/initial	Allocations	Utilisations	Transferts internes	Transferts externes	
Donation pour la mère et l'enfant	-440	-		55	-	-	-385	-	85	-	-	-300
Fonds Messages aux parents	-12	-12		24	-	-	-	-47	31	-	-	-17
Fonds Réseau vacances	-	-116		81	-	-	-35	-5	40	-	-	-
Fonds Numérisation des Messages aux parents	-6	-9		15	-	-	-	-16	16	-	-	-
Fonds Plate-forme des parents	-	-62		63	-	-	-	-72	72	-	-	-
Fonds Conseil petite enfance	-	-		-	-	-	-	-193	166	-	-	-27
Total fonds Relation	-459	-199		238	-	-	-420	-333	409	-	-	-343
Fonds Conseils aux parents	-22	-225		247	-	-	-	-316	218	-	-	-98
Fonds Conseil 147	-269	-3 236		3 255	-	-	-250	-3 565	3 640	-14	-	-189
Fonds Lancement publicitaire 147	-44	-19		4	-	-	-59	-	59	-	-	0
Fonds Chat entre jeunes 147	-104	-131		167	-	-	-68	-150	161	-	-	-57
Fonds Mesures contre le harcèlement	-1	-76		77	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds Conseil petite enfance	-	-35		35	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds Conseil aux réfugié-e-s Ukraine	-	-218		218	-	-	-	-116	116	-	-	-
Total fonds Soutien	-440	-3 941		4 004	-	-	-377	-4 147	4 194	-14	-	-344
Fonds Compétences médiatiques	-17	-223		288	-53	-	-5	-352	332	-	-	-25
Fonds Compétences financières parents/multiplicateurs	-	-60		60	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds Entretiens fictifs	-50	-421		461	-	-	-10	-521	530	-	-	-
Fonds Compétences financières enfants/jeunes	-154	-76		200	-	-	-29	-	29	-	-	0
Fonds Prévention du chômage des jeunes	-298	-		298	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds wup	-103	-		50	53	-	-	-	-	-	-	-
Fonds Future Skills	-134	-110		204	-	-	-39	-70	20	-	-	-89
Total fonds Compétences	-756	-889		1 562	-	-	-83	-943	911	-	-	-114
Fonds Succession Lauchenauer	-52	-		52	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds Tâches de la fondation dans toute la Suisse	-307	-		28	-	-	-280	-	-	-	-	-280
Fonds Aide aux jeunes et aux familles	-207	-		11	-	-	-196	-	19	-	-	-177
Fonds Solidarité	-148	-		84	-	-	-64	-	64	-	-	0
Fonds Droits de l'enfant Zurich	-19	-		-	-	-	-19	-	5	14	-	0
Fonds Droits de l'enfant Grisons	-26	-		-	-	-	-26	-	26	-	-	-
Fonds Droits de l'enfant Suisse	-4	-		-	-	-	-4	-	4	-	-	-
Fonds Ferienplausch	-113	-		21	-	91	-	-	-	-	-	-
Fonds Sensibilisation	-4	-		4	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds Espace de liberté et participation Canton de Zurich	-6	-		6	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds Communauté passeports transports publics	-91	-1		84	-	7	-	-	-	-	-	-
Fonds Normes nationales sur les violences sexuelles	-21	-		21	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds Espaces extérieurs Homes	-158	-		53	-	-	-105	-	31	-	-	-74
Fonds Espaces de jeu et culture du jeu	-10	-		10	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds Groupes de jeu dans les centres d'asile	-3	-		3	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds Participation YAAB	-14	-3		17	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds Travail politique	-17	-		17	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds MetamorfoSI	-	-30		30	-	-	-	-	-	-	-	-
Total fonds Projets généraux	-1 200	-33		442	-	98	-693	-	149	14	-	-531
Fonds Projets Suisse centrale	-154	-		29	-	-	-126	-	-	126	-	0
Fonds Projets enfants jeunes Suisse romande	-107	-2		2	-1	-	-108	-18	-	0	-	-127
Fonds Metodo di studio	-12	-54		36	-	-	-30	-18	17	-	-	-31
Fonds Bellinzona	-284	-		284	-	-	-	-	-	-	-	-

Suite du tableau à la page 10

Suite du tableau à la page 11

en KCHF	01.01.2022	
	Solde initial	Allocations
Fonds Centre de jeunesse Cevio TI	-	-54
Fonds Fondation Giuseppe Kaiser	-24	-
Fonds Licenza scuola media	-	-245
Fonds Mentorat	-	-734
Fonds Projets enfants/jeunes Svizzera italiana	-57	-38
Fonds Kultissimo	-59	-89
Fonds Aire de jeu Canton de Lucerne	-12	-
Fonds Projets enfants/jeunes Suisse centrale	-263	-55
Fonds Apprendisti cercansi	-97	-17
Fonds Recupero licenza aiuto tassa iscrizione	-10	-
Fonds Conseil éducatif Canton AR	-110	-85
Fonds Centres de consultation parents-enfants Canton AR	-315	-270
Fonds Passeport-vacances Canton AR	-15	-
Fonds Projets enfants/jeunes Suisse orientale	-23	-13
Fonds Tandem	-4	-39
Fonds Projets enfants/jeunes Mittelland	-	-37
Total fonds Projets locaux	-1 545	-1 733
Fonds Chesa Spuondas (mères en difficulté)	-52	-
Fonds Chesa Spuondas (rénovation de logements)	-8	-
Fonds Chesa Spuondas (familles monoparentales)	-38	-
Fonds Chesa Spuondas (amortissements)	-8 070	-
Fonds Chesa Spuondas (réduction pour vacances)	-93	-
Fonds Chesa Spuondas (investissements)	-12	-
Fonds de vacances	-40	-33
Total fonds Chesa Spuondas	-8 312	-33
Fonds Colonies de vacances	-89	-
Fonds Formation continue du personnel	-42	-
Fonds Donation ALFA	-1	-
Fonds Enfants avec handicaps	-110	-
Fonds Orphelins de père et de mère	-41	-
Fonds Orphelins	-37	-
Fonds Enfants avec handicaps physiques	-466	-
Fonds Familles en difficulté en régions de montagne	-41	-
Fonds Familles paysannes de montagne	-30	-
Fonds Soutien financier Vaud	-102	-
Fonds Soutien financier Mittelland	-136	-
Fonds Districts Oberrheintal et Unterrheintal	-33	-
Fonds Morissen	-109	-
Fonds Martisberg	-159	-
Fonds Soutien financier Valais	-104	-
Fonds Soutien financier Canton AR	-187	-
Fonds Dons du Conseil de fondation	-2	-
Capital de fonds Meubles Pfister	-457	-
Capital de fonds Lusser	-531	-
Capital de croissance Cadonau	5	-
Capital de croissance Lusser	-1 105	-
Capital de croissance Meubles Pfister	119	-
Réserve de fluctuation Lusser	-	-
Total fonds Aide individuelle	-3 659	-
Total Capital de fonds	-16 371	-6 827

Utilisations	Transferts internes	Transferts externes	31.12.2022/ 01.01.2023 restated			31.12.2023		
			Solde final/initial	Allocations	Utilisations		Transferts internes	Transferts externes
54	-	-	-	-79	79	-	-	-
-	24	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-245	-329	230	-10	-	353
666	-	-	-69	-754	813	-	-	-10
64	-24	-	-55	-65	-	-	-	-120
108	-	-	-39	-104	143	-	-	-
12	-	-	-	-	-	-	-	-
2	-	-	-316	-2	28	-126	-	-415
25	-	-	-90	-7	20	-	-	-77
-	-	-	-10	-	-	10	-	-
179	-	-	-16	-86	102	-	-	-
301	-	-	-284	-259	336	-	-	-207
-	-	-	-15	-	-	15	-	-
-	-	-	-36	-5	-	-15	-	-55
41	-	-	-2	-74	76	-	-	-
-	-	-	-37	-	-	-	-	-37
1801	-1	-	-1 477	-1 801	1 845	0	-	-1 433
2	-	-	-50	-	50	-	-	0
-	8	-	-	-	-	-	-	-
13	-	-	-25	-	22	-	-	-2
209	-	-	-7 861	-	110	-	-	-7 751
20	-	-	-73	-15	88	-	-	0
19	-8	-	-	-	-	-	-	-
31	-	-	-42	-35	43	-	-	-35
294	-	-	-8 051	-50	314	-	-	-7 787
16	-	-	-73	-	56	-	-	-17
0	-	-	-42	-	-	-	-	-42
-	1	-	0	-	-	-	-	-
-	-	-	-110	-	10	-	-	-100
0	-	-	-41	-	28	-	-	-12
33	-	-	-4	-1	6	-	-	0
-	-	-	-466	-	78	-	-	-388
-	-	-	-41	-	41	-	-	-
-	-	-	-30	-	30	-	-	-
77	-	-	-25	-	25	-	-	0
27	-	-	-110	-1	42	-	-	-68
-	-	-	-33	-	33	-	-	-
-	-	109	-	-	-	-	-	-
-	-	159	-	-	-	-	-	-
11	-	-	-93	-	26	-	-	-67
8	-	-	-178	-	12	-	-	-166
2	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-457	-	-	-	457	-
-	-	-	-531	-	-	-	-	-531
-5	-	-	-	-	-	-	-	-
201	-	-	-904	-34	19	-	-	-919
38	-	-	157	-7	-	-	-150	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
409	1	268	-2 981	-43	406	-	307	-2 310
8 749	0	366	-14 083	-7 316	8 229	0	307	-12 864

AXES STRATÉGIQUES: RELATION, SOUTIEN, COMPÉTENCES

Les fonds affectés sont regroupés selon l'orientation stratégique.

Avec les fonds Relation, Pro Juventute soutient des offres et des projets qui promeuvent une relation parent-enfant positive. Elle le fait par le biais des Messages aux parents analogiques et numériques ainsi que du site Web projuventute.ch, qui soutient les parents dans toutes leurs questions avec du contenu informatif.

Avec les fonds Soutien, Pro Juventute soutient des offres et des projets qui aident spécifiquement les groupes cibles dans leurs problématiques via des conseils et des informations. Il s'agit notamment des offres 147.ch, du service Conseils aux parents, des conseils sur la petite enfance et de l'initiative contre le harcèlement.

Avec les fonds Compétences, Pro Juventute soutient des programmes qui aident les groupes cibles à acquérir des compétences dans le domaine de la transition école/travail et des compétences médiatiques. Il s'agit notamment d'offres telles que les entretiens fictifs, la promotion des compétences médiatiques dans le contexte scolaire ainsi que la thématique des compétences dans le monde du travail (Future Skills) avec tous les groupes cibles.

PROJETS GÉNÉRAUX

Les fonds regroupés sous «Projets généraux» proviennent souvent d'initiatives qui ne sont actuellement plus classées comme priorités stratégiques. Sont également présentés les fonds affectés provenant de successions et de donations, qui présentent une affectation très large et peuvent être utilisés dans différents domaines d'activité de Pro Juventute.

Au cours de la période sous revue, plusieurs projets ont été arrêtés. Les ressources non utilisées du projet Fonds Droits de l'enfant Zurich ont pu être attribuées au programme prioritaire Soutien.

PROJETS LOCAUX

Sont notamment classés dans les «Projets locaux» les fonds affectés qui ont été versés à Pro Juventute spécifiquement pour une utilisation régionale. Si certains des buts des fonds ne correspondent pas à l'orientation stratégique actuelle de la fondation, les projets apportent une contribution importante au développement des enfants et des jeunes dans les différentes régions de Suisse. Ils revêtent une grande importance au niveau local pour aider les enfants et les jeunes dans leurs préoccupations et défis spécifiques.

Au cours de la période sous revue, plusieurs projets ont été arrêtés. Les ressources non utilisées provenant de deux fonds affectés peuvent être employées pour les projets restants et ont été transférées en interne à cette fin. De plus, deux fonds ont été regroupés, car ils présentaient des buts d'utilisation qui se recoupaient fortement.

HÔTEL CHESA SPUONDAS

Pour l'hôtel familial Chesa Spuondas à Saint-Moritz appartenant à la fondation, il existe différents fonds affectés. Ceux-ci financent d'une part l'entretien et l'amortissement des investissements dans le bâtiment, le terrain et les éléments d'inventaire pour l'exploitation de l'hôtel (2023: 7 751 milliers de francs; année précédente: 7 861). D'autre part, les fonds permettent d'aider les familles en difficulté pour leur permettre de passer des vacances à l'hôtel (2023: 37 milliers de francs; année précédente: 191).

AIDE INDIVIDUELLE

Sous «Aide individuelle» sont notamment classés les fonds affectés que Pro Juventute a reçus par le passé de successions, de donations et de collectes. Ces fonds sont souvent liés à une affectation très précise, dont l'objectif est de soutenir les enfants et les jeunes pour des défis très concrètement définis. En général, le but du fonds ne correspond pas ou plus à l'orientation stratégique de la fondation.

Les libéralités de l'aide individuelle comprennent le résultat financier du placement de la fortune à hauteur de 41 milliers de francs (année précédente: utilisation 181).

Au cours de la période sous revue, un fonds a été transféré à une association d'utilité publique. Le transfert externe a été effectué à la condition que les ressources continuent d'être utilisées conformément aux instructions de la donatrice figurant dans l'acte de donation.

en KCHF	01.01.2022			31.12.2022 01.01.2023						31.12.2023				
	Annexe	Solde initial	Allo- cations	Alloc. du résultat financier	Utilisations	Transferts internes	Transferts externes	Solde final/ initial	Allo- cations		Alloc. du résultat financier	Utilisations	Transferts internes	Transferts externes
Capital de fondation		-15	—	—	—	—	—	-15	—	—	—	—	—	-15
Réserves Messages aux parents		-63	—	—	63	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Régions		-2 431	—	—	689	—	—	-1 743	—	—	204	—	—	-1 539
Réserve de fluctuations des placem.	5	-221	—	—	—	—	—	-221	—	—	221	—	—	0
Total du capital lié		-2 716	—	—	752	—	—	-1 964	—	—	425	—	—	-1 539
Capital libre		-12 756	-64	—	—	—	—	-12 820	-44	—	—	—	—	-12 864
Total du capital de l'organisation		-15 487	-64	—	752	—	—	-14 799	-44	—	425	—	—	-14 418

Le poste «Capital lié Régions» comprend des fonds non affectés provenant des intégrations des associations cantonales Pro Juventute dans la Fondation Pro Juventute. Ces fonds peuvent notamment être utilisés pour couvrir les déficits des centres régionaux ou pour lancer et financer des projets dans les régions.

Le règlement de placement prévoit la possibilité de constituer une réserve de fluctuation de valeur afin de compenser les fluctuations de valeur sur les marchés des capitaux ou les pertes qui en résultent sur les immobilisations financières. Au cours de l'exercice 2023, l'affectation de la réserve de fluctuation existante d'un montant de 221 milliers de francs a été supprimée (année précédente : 0) et les fonds ont été attribués au résultat.

Les allocations et les prélèvements (utilisations) du capital libre représentent le résultat annuel de l'exercice correspondant. Le capital libre correspond ainsi aux excédents retenus des fonds libres des années précédentes. Ce capital n'est soumis à aucune restriction et peut être utilisé librement dans le cadre du but de la fondation. Le résultat après variation du capital lié de l'année 2023, d'un montant de 44 milliers de francs, a été intégralement crédité au capital libre conformément à la décision du Conseil de fondation du 25 mars 2023.

1 ACTIVITÉ D'EXPLOITATION

PRO JUVENTUTE EST UNE FONDATION D'UTILITÉ PUBLIQUE EXONÉRÉE D'IMPÔTS, FONDÉE EN 1912 ET BASÉE À ZÜRICH

La fondation accompagne les parents et soutient les enfants et les jeunes afin que ces derniers puissent devenir des personnes autonomes et responsables. En tant que plus grande fondation de Suisse à soutenir les enfants et les jeunes, Pro Juventute s'engage là où les défis rencontrés par ces derniers sont les plus grands. Pro Juventute est là pour les enfants, les jeunes et les jeunes adultes: elle les accompagne, les défend et les aide en cas d'urgence. La fondation propose un soutien direct et efficace grâce à un large éventail de services. Chaque année, plus de 300 000 enfants et jeunes et près de 140 000 parents en Suisse bénéficient de ces offres.

PRO JUVENTUTE S'ENGAGE POUR QUE LES ENFANTS ET LES JEUNES EN SUISSE...

- reçoivent des conseils et de l'aide quand ils en ont besoin afin qu'ils puissent se développer sainement sur le plan psychique;
- puissent commencer leur vie en étant heureux, avec des parents qui reçoivent des conseils quand ils en ont besoin;
- soient capables d'utiliser les médias de manière compétente et soient protégés des dangers du monde numérique; et
- réussissent leur passage de l'école à la vie professionnelle.

Les responsables des relations publiques sont à disposition pour fournir des informations sur les thèmes, les campagnes et les positions politiques de Pro Juventute. Ils et elles organisent des contacts avec des professionnel·le·s dans les domaines de la relation parents-enfants, des compétences médiatiques, de la transition école-monde professionnel ainsi que du conseil et du soutien.

Afin que le plus grand nombre possible d'enfants, de jeunes et de familles bénéficient d'un soutien et d'une aide, Pro Juventute est présente dans toutes les régions de Suisse avec cinq centres régionaux. Les centres régionaux s'occupent de la diffusion et de l'ancrage locaux des offres nationales, par exemple dans les domaines de l'utilisation des médias et de la consommation, ou encore avec les entretiens fictifs dans les écoles, à travers lesquels Pro Juventute s'engage contre le chômage des jeunes. En outre, les centres régionaux proposent des offres qui répondent à des besoins régionaux spécifiques.

2 BASES DE LA PRÉSENTATION DES COMPTES

BOUCLEMENT INDIVIDUEL SELON LES SWISS GAAP RPC

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec l'acte de fondation de Pro Juventute, les prescriptions légales et les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC. Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les comptes ont été établis dans l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Les présents comptes constituent les états financiers individuels pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023. La date de clôture du bilan est le 31 décembre 2023. Pro Juventute ne détient pas de participations. Les comptes annuels sont présentés en francs suisses, la monnaie fonctionnelle de Pro Juventute. Tous les chiffres sont indiqués en milliers de francs suisses (KCHF), sauf indication contraire. Les actifs et les passifs sont présentés à leur coût d'acquisition, sauf mention contraire. Le bilan est présenté par ordre décroissant de liquidité. Les charges et les produits sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils ont été encourus.

NORMES RÉVISÉES ET NOUVELLES

Les modifications des principes comptables et d'évaluation résultant de la première application de normes nouvelles ou révisées sont appliquées de manière rétrospective, sauf si une application prospective est expressément prescrite.

Pour l'exercice 2023, la nouvelle norme Swiss GAAP RPC 28 «Subventions publiques» a été appliquée pour la première fois. Lors de cette première application, les droits de vote relatifs au traitement des produits ont été revus dans leur ensemble et des options plus pertinentes pour la comptabilisation des produits ont été mises en œuvre comme suit (restatement):

- S'agissant notamment des activités dans lesquelles Pro Juventute agit en tant qu'organisme payeur pour la Confédération (jusqu'à présent: rémunérations des mandats de prestations des pouvoirs publics), seule la rémunération de la prestation fournie est désormais enregistrée dans le compte d'exploitation, et non les contributions versées à des tiers en tant que telles. Les rémunérations des mandats de prestations des pouvoirs publics pour 732 milliers de francs ainsi que les contributions et libéralités versées pour 893 milliers de francs ont donc été éliminées dans la présentation de l'exercice. La rémunération de la prestation de service (128 milliers de francs) est désormais présentée comme produit résultant de livraisons et de prestations au lieu de rémunération des mandats de prestations des pouvoirs publics. Les allocations et les prélèvements sur le capital de fonds affecté ont été ajustés en conséquence dans les comptes de l'année précédente.
- En outre, les libéralités et contributions affectées qui sont transférées au préalable en vue de leur utilisation convenue par contrat pour les exercices futurs sont désormais comptabilisées comme des comptes de régularisation transitoires et dissoutes sur la durée de l'accord contractuel. Les comptes de l'année précédente ont été ajustés pour les aligner sur la logique de comptabilisation modifiée, ce qui a entraîné la réduction des contributions et libéralités affectées de 495 milliers de francs et leur inscription au passif en tant que comptes de régularisation.

3 PRINCIPES COMPTABLES

LIQUIDITÉS

Les liquidités comprennent les espèces en francs suisses et les avoirs librement disponibles auprès d'établissements financiers suisses. Les excédents de liquidités sont placés sur le marché monétaire. Les placements sur le marché monétaire dont l'échéance résiduelle est inférieure ou égale à 90 jours sont comptabilisés comme des liquidités. Les espèces ainsi que les dépôts à vue et les dépôts sur le marché monétaire sont des actifs à court terme et sont inscrits au bilan au coût amorti.

Il n'y a pas de provision pour risques sur les créances envers les établissements financiers, car les fonds sont détenus exclusivement auprès de banques ayant reçu une note «Investment Grade» d'une agence de notation reconnue.

PLACEMENTS SUR LE MARCHÉ MONÉTAIRE

Les placements sur le marché monétaire, tels que les dépôts à terme auprès d'établissements financiers suisses, d'une durée comprise entre 90 jours et un an, sont comptabilisés comme des placements sur le marché monétaire et inscrits au bilan au coût amorti.

CRÉANCES RÉSULTANT DE LIVRAISONS ET DE PRESTATIONS

Les créances résultant de livraisons et de prestations sont des avoirs à encaisser issus de la vente de produits (p. ex. Messages aux parents) et de prestations de services (p. ex. événements dans les écoles). Ce sont des créances à court terme (délai de paiement: 30 à 60 jours maximum) qui ne contiennent pas de composante financière importante. Les créances résultant de livraisons et de prestations sont inscrites au bilan au coût amorti, déduction faite des provisions pour risques requises (corrections de valeur individuelles). La constitution et la reprise avec effet sur le résultat de dépréciations sur les créances résultant de livraisons et de prestations sont comptabilisées et présentées comme des dépréciations et inscrites au bilan au coût amorti.

AUTRES CRÉANCES

Les autres créances sont des créances à court terme qui ne sont pas comptabilisées comme créances résultant de prestations. Elles sont inscrites au bilan au coût amorti, déduction faite des provisions pour risques (corrections de valeur individuelles). La constitution et la reprise avec effet sur le résultat de dépréciations sur les autres créances sont comptabilisées et présentées comme des dépréciations. Ce poste comprend notamment les avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions (impôt anticipé) ainsi que les créances envers les assurances sociales.

STOCKS

Les stocks comprennent les biens destinés à être vendus dans le cours normal des affaires. Les stocks sont évalués au coût d'acquisition ou de production ou, si elle est inférieure, à la valeur nette du marché. Les escomptes et les rabais sont directement déduits des coûts d'acquisition ou de production. Les corrections de valeur sur la valeur de marché nette plus basse sont imputées au résultat de la période. Si les corrections de valeur ne sont plus nécessaires, elles sont créditées à nouveau au résultat de la période.

COMPTES DE RÉGULARISATION

Les prestations de tiers qui ne seront fournies qu'au cours des périodes suivantes, mais qui ont déjà été payées par Pro Juventute, sont inscrites au bilan en tant que comptes de régularisation actifs. Les libéralités et contributions affectées qui n'ont pas encore été reçues, pour lesquelles une utilisation a été convenue par contrat au cours de l'exercice, sont portées à l'actif en tant que comptes de régularisation transitoires.

Les dettes échues non facturées à la date de clôture du bilan, qui résultent de livraisons et de prestations déjà reçues, sont inscrites au bilan comme comptes de régularisation passifs. Les libéralités et contributions affectées déjà reçues, pour lesquelles une utilisation a été convenue par contrat sur une période définie postérieure à la date de clôture du bilan, sont également comptabilisées au passif en tant que comptes de régularisation transitoires. Les comptes de régularisation actifs et passifs sont présentés à leur valeur nominale.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières comprennent les titres et autres placements financiers détenus sur un horizon de placement à long terme. Les autres immobilisations financières comprennent des dépôts de loyers pour des bureaux loués par la fondation ainsi qu'une hypothèque accordée à l'acheteur d'un appartement hérité et vendu par la suite.

Les titres négociables sont évalués à leur valeur boursière à la date de clôture du bilan. Toutes les autres immobilisations financières sont évaluées à leur valeur nominale, déduction faite des éventuelles corrections de valeur nécessaires.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. L'amortissement est effectué de manière linéaire sur la durée d'utilisation économique attendue ou, si elle est plus courte, sur la durée contractuelle convenue et est comptabilisé dans le compte d'exploitation au poste «Amortissements et dépréciations». La durée d'utilisation estimée par catégorie d'actifs est de: La valeur résiduelle, la durée d'utilisation ainsi que la méthode d'amortissement d'un actif sont revues chaque année et ajustées si nécessaire.

Catégorie d'actifs	Durée d'utilisation
Installations	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Machines	5 ans
Aménagements locatifs	Pendant la durée du contrat de location

La valeur comptable d'une immobilisation corporelle est sortie du bilan lors de la cession ou lorsqu'aucun autre avantage économique n'est attendu de la poursuite de l'utilisation ou de la cession. En cas de cession, la plus-value ou moins-value est comptabilisée comme autre produit ou autre charge d'exploitation.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les actifs incorporels sont évalués au coût d'acquisition ou de production lors de leur comptabilisation initiale. Les immobilisations incorporelles sont inscrites à l'actif si les critères suivants sont cumulativement remplis:

- les coûts d'acquisition/de production peuvent être déterminés de manière fiable;
- l'immobilisation incorporelle est identifiable, c'est-à-dire que l'actif est séparable ou repose sur des droits contractuels ou légaux;
- le pouvoir de disposer de l'immobilisation incorporelle existe; et
- il est probable que Pro Juventute tirera des avantages économiques futurs de l'immobilisation incorporelle.

Les licences de logiciels achetées sont comptabilisées initialement à leur coût d'acquisition. Celui-ci se compose du prix d'achat et des autres coûts liés à la mise en service (p. ex. personnalisation). Les coûts externes liés au développement en interne d'applications logicielles spécifiques à l'entreprise sont inscrits à l'actif en tant qu'immobilisations incorporelles si des avantages futurs sur plusieurs années sont probables et si les coûts peuvent être évalués de manière fiable. Les prestations propres fournies pour le développement de logiciels ne sont pas inscrites à l'actif. Les projets qui dépassent une année et/ou qui s'étendent sur plusieurs années sont comptabilisés en fin d'année en tant qu'immobilisation en cours et sont inscrits à l'actif au moment de la mise en service.

Les logiciels portés à l'actif sont amortis de manière linéaire sur la durée d'utilisation économique prévue, de trois à dix ans, et sont présentés dans le compte de résultat en tant qu'amortissements sur l'actif immobilisé. Pro Juventute n'inscrit pas à l'actif des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilisation indéterminée.

La valeur résiduelle, la durée d'utilisation et la méthode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle sont revues chaque année et adaptées le cas échéant.

PLACEMENTS AFFECTÉS

Les biens immobiliers affectés sont utilisés pour atteindre le but de la fondation. Le bien immobilier Hôtel Chesa Spuondas est amorti de manière linéaire sur la durée d'utilisation économique prévue. Les investissements dans l'hôtel Chesa Spuondas sont amortis sur 5 à 40 ans.

Le droit de superficie distinct et permanent sur le bien immobilier de Cevio TI est amorti linéairement sur la durée du droit de superficie jusqu'en 2052. Le bien immobilier a été repris par l'ancienne association Pro Juventute Tessin et est utilisé pour le travail avec les enfants et les jeunes dans la vallée de la Maggia.

La valeur résiduelle, la durée d'utilisation ainsi que la méthode d'amortissement d'une immobilisation affectée sont revues chaque année et, le cas échéant, adaptées.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

Les actifs non financiers à durée d'utilisation limitée et amortis selon un plan sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation potentielle. Si la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, l'actif est déprécié de la différence qui en résulte avec effet sur le résultat. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le produit net de la vente (produit estimé de la vente après déduction de tous les coûts directement liés à la vente) et la valeur d'utilité (valeur actualisée des entrées et sorties de trésorerie futures estimées liées à l'utilisation). Les dépréciations d'actifs non financiers effectuées lors de périodes précédentes sont examinées chaque année afin de déterminer si elles peuvent être reprises.

DETTES RÉSULTANT DE LIVRAISONS ET DE PRESTATIONS

Les dettes résultant de livraisons et de prestations sont évaluées au coût amorti, ce qui correspond généralement à la valeur nominale. Les dettes en devises étrangères sont évaluées à un cours moyen ajusté mensuellement pendant l'exercice concerné et au cours de clôture à la date de clôture du bilan.

AUTRES DETTES À COURT TERME

Les autres dettes à court terme comprennent notamment les engagements envers l'Administration fédérale des contributions (TVA) et les assurances sociales. Ces postes présentent généralement un caractère à court terme. L'évaluation s'effectue au coût amorti.

PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les provisions pour contrats déficitaires et autres droits juridiques sont comptabilisées lorsque Pro Juventute a une obligation juridique ou factuelle actuelle résultant d'un événement passé et qui entraînera une sortie de fonds probable pouvant être estimée de manière fiable. Aucune provision n'est constituée pour des pertes futures. En cas d'influence importante de l'effet des taux d'intérêt, la provision est actualisée.

Si une obligation ne peut pas être estimée de manière suffisamment fiable, elle est présentée comme un passif éventuel. Le calcul est basé sur la meilleure estimation possible des dépenses prévues. Si les informations demandées pour la publication devaient nuire à la position de Pro Juventute dans un litige, il sera renoncé à une présentation. En lieu et place, des informations générales sur la nature du litige et les raisons pour lesquelles les informations n'ont pas été fournies sont indiquées. Si les mêmes circonstances donnent lieu à une provision et à un passif éventuel, le lien entre la provision et le passif éventuel est indiqué.

ACTIFS ÉVENTUELS

S'il existe des incertitudes quant à une entrée de trésorerie, Pro Juventute fixe un actif éventuel.

CAPITAL DE FONDS AFFECTÉ

Les fonds affectés peuvent être définis comme des fonds reçus de la part de tiers qui sont remis à Pro Juventute dans un but clairement défini et dont l'utilisation est limitée, et qui sont utilisés par cette dernière conformément à la finalité prévue. L'affectation et donc un fonds affecté résultent soit d'une disposition explicite de la personne qui fait la donation, soit des circonstances de la libéralité qui impliquent une affectation. Les allocations et les utilisations des fonds affectés sont comptabilisées via le poste «Variation du capital de fonds», qui est à son tour clôturé via le compte d'exploitation et donc intégré dans le résultat annuel. En conséquence, d'une part les dépenses liées à la réalisation de l'objectif concerné sont compensées par le prélèvement sur le fonds a vant de réduire le résultat de l'exercice. D'autre part, les recettes affectées non utilisées sont attribuées au capital de fonds avant de pouvoir être attribuées au capital de l'organisation via le résultat annuel.

PRODUITS RÉSULTANT DE LIBÉRALITÉS DE TIERS

Les produits résultant de libéralités de particuliers, d'entreprises, de fondations et d'associations sont comptabilisés au moment où le paiement est reçu. Les produits affectés résultant de libéralités de tiers sont régularisés périodiquement,

- si les fonds destinés à couvrir les charges de l'exercice en cours ont été garantis par contrat, mais n'ont pas encore été versés (compte de régularisation actif), ou
- lorsque l'utilisation des fonds a été convenue contractuellement pour des exercices futurs (compte de régularisation passif).

Les libéralités de tiers affectées sont attribuées aux fonds affectés correspondants.

PRODUITS RÉSULTANT DES CONTRIBUTIONS DES POUVOIRS PUBLICS

Par pouvoirs publics, Pro Juventute entend la Confédération, les cantons ainsi que les communes. Les libéralités de ces collectivités publiques qui sont versées à Pro Juventute par d'autres organisations sont également perçues par Pro Juventute comme des libéralités des pouvoirs publics. Les paroisses et autres collectivités de droit public ne sont pas qualifiées de pouvoirs publics.

Les produits résultant de contributions des pouvoirs publics sont comptabilisés à la réception du paiement. Les produits affectés résultant de contributions des pouvoirs publics sont régularisés périodiquement,

- si les fonds destinés à couvrir les charges de l'exercice en cours ont été garantis par contrat, mais n'ont pas encore été versés (compte de régularisation actif), ou
- lorsque l'utilisation des fonds est prévue contractuellement pour des exercices futurs (compte de régularisation passif).

Les produits affectés résultant de contributions des pouvoirs publics sont attribués aux fonds affectés.

VENTE D'ARTICLES

Le produit de la majoration des ventes de timbres via les offices de poste est comptabilisé au moyen d'une régularisation transitoire, car le décompte de la Poste n'est pas disponible à la date de clôture.

PRODUIT RÉSULTANT DE LIVRAISONS ET DE PRESTATIONS

Les rémunérations provenant de cours, de formations, de manifestations, de consultations et de services généraux sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle le service a été fourni.

Pro Juventute gère l'hôtel familial Chesa Spuondas à Saint-Moritz. Les produits de l'hôtellerie et de la restauration sont comptabilisés au moment où les prestations ont été fournies.

La fondation peut reprendre des mandats de prestations des pouvoirs publics et les exécuter pour leur compte. Pro Juventute fait office d'organisme de contrôle et de paiement. Les contributions ainsi versées sont indemnisées par les pouvoirs publics. Pour ce type de mandats de prestations, pour lesquels Pro Juventute agit en tant qu'intermédiaire, seule l'indemnisation par des tiers de la prestation fournie par Pro Juventute est indiquée comme produit résultant de livraisons et prestations.

AUTRES PRODUITS

Tous les produits qui ne peuvent pas être attribués aux activités principales de la fondation sont saisis dans «Autres produits». Il s'agit notamment des loyers perçus et des produits provenant de la sous-location. Les revenus locatifs proviennent des locaux de l'hôtel Chesa Spuondas loués au personnel, de la sous-location de locaux commerciaux à Berne et à Lausanne ainsi que de la refacturation de places de stationnement au personnel sur le site de Zurich.

IMPÔTS

En raison de son caractère d'utilité publique, Pro Juventute est exonérée des impôts cantonaux et communaux (impôts sur le bénéfice et le capital, impôts sur les gains immobiliers, impôts sur les successions et les donations), ainsi que de l'impôt fédéral direct (impôt sur le bénéfice).

CONVERSION DE DEVICES ÉTRANGÈRES

Les créances et les engagements en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture du bilan. Les gains et pertes non réalisés et réalisés résultant de la conversion de devises étrangères sont comptabilisés en tant que produits financiers ou charges financières.

Cours de clôture en CHF au	31.12.2023	31.12.2022
EUR	0.9297	0.9875
USD	0.8416	0.9252

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le fonds «Liquidités» constitue la base de la présentation du tableau des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie liés à l'activité d'exploitation sont calculés au moyen de la méthode indirecte.

INSTITUTIONS ET PERSONNES PROCHES

Est considérée comme une personne proche (physique ou morale) toute personne pouvant exercer directement ou indirectement une influence significative sur les décisions financières ou opérationnelles. Les organisations qui sont elles-mêmes contrôlées directement ou indirectement par des personnes proches sont également considérées comme proches. Les affaires avec des membres des organes ou des personnes qui leur sont proches doivent être conclues tout au plus aux mêmes conditions qu'avec des tiers.

Les avoirs et dettes figurant au bilan et les transactions avec ces parties proches figurant au compte de résultat sont publiés séparément, à l'exception des rémunérations ordinaires des personnes proches résultant de leur activité en tant qu'employés ou organes.

4 PRINCIPALES ESTIMATIONS ET ÉVALUATIONS

Pro Juventute établit ses comptes annuels en conformité avec les directives Swiss GAAP RPC. Pour ce faire, elle utilise des estimations et des évaluations susceptibles d'influencer les actifs et les passifs présentés, les produits et les charges ainsi que la publication d'actifs et de passifs éventuels au cours de la période sous revue. Bien que ces estimations aient été établies sur la base des connaissances du Conseil de fondation et de la Direction sur les événements actuels et les éventuelles mesures futures de la fondation, les résultats effectivement obtenus peuvent s'en écarter. Les domaines davantage affectés par l'incertitude des estimations ou les évaluations de la Direction sont mentionnés ci-dessous.

DURÉE D'UTILISATION ET DÉPRÉCIATION D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'estimation de la durée d'utilisation d'une immobilisation incorporelle tient compte de l'utilisation prévue, des développements technologiques ainsi que des valeurs empiriques tirées d'actifs comparables. Une modification de l'estimation de la durée d'utilisation peut avoir un impact sur l'ampleur future des amortissements. La valeur des immobilisations incorporelles est vérifiée lorsqu'il existe des indices concrets de surévaluation des valeurs comptables. La détermination de la valeur intrinsèque repose sur des estimations et des hypothèses de la Direction concernant les avantages futurs de ces actifs. Les valeurs effectivement obtenues peuvent s'écarter de ces estimations.

PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Dans certaines circonstances, des prétentions juridiques peuvent être formulées à l'encontre de Pro Juventute dans le cours normal des affaires. Le Conseil de fondation et la Direction doivent évaluer la probabilité de survenance des prétentions qui sont incertaines au moment de la clôture et le montant de la sortie de fonds possible afin de refléter le risque de manière appropriée dans une provision. Il peut donc y avoir des différences entre les résultats effectifs et les hypothèses retenues.

5 GESTION DU RISQUE FINANCIER

BASES

Pro Juventute a mis en place un système de gestion des risques à l'échelle de l'organisation, qui surveille et traite les risques supérieurs à l'échelle de l'organisation et couvre les risques matériels dans les activités quotidiennes via un système de contrôle interne (SCI) axé sur les processus.

La gestion des risques implique le Conseil de fondation, la Direction et le personnel de Pro Juventute. L'enquête sur les risques est réalisée tous les six mois. Dans ce cadre, les risques de toutes les catégories de risques sont recensés, évalués et les principaux risques sont identifiés. Pro Juventute fait la distinction entre les risques de marché, les risques juridiques, les risques stratégiques, les risques de réputation et les risques opérationnels. L'accent est mis sur les risques qui peuvent avoir pour conséquences un impact financier matériel direct ou une atteinte à la réputation de Pro Juventute, et des mesures sont définies pour les principaux risques identifiés. L'objectif de ces mesures est d'éliminer le risque principal ou de le réduire à un risque résiduel acceptable. Si cet objectif n'est pas atteint, d'autres mesures doivent être définies jusqu'à ce que le Conseil de fondation confirme l'acceptation du risque résiduel. Les comptes rendus à la Direction ont lieu tous les six mois, ceux au Conseil de fondation tous les ans. Les comptes rendus ont pour objectif de garantir la transparence en matière de risques et, partant, la culture du risque, et de les développer en permanence.

Les processus pertinents pour le SCI sont déterminés et définis sur la base de réflexions sur les risques. Outre la prévention des risques financiers, l'accent est mis en particulier sur

- la fourniture de prestations efficaces et efficientes,
- la transparence et la véracité des rapports, de la comptabilité et de la communication,
- le respect des lois, des normes et des valeurs de l'organisation (compliance) et
- la prévention et la lutte contre la corruption.

Outre la fiabilité du rapport financier, la conformité aux dispositions légales et aux prescriptions internes ainsi que l'efficacité et l'efficience des processus sont des éléments centraux.

GESTION DU CAPITAL

Pour assurer l'équilibre financier de Pro Juventute à moyen et long terme, il est nécessaire de constituer des réserves (capital lié et libre faisant partie du capital de l'organisation) à partir des contributions et des libéralités non affectées reçues, afin de faire face aux risques imprévus et aux fluctuations des recettes. Outre la gestion normale des affaires et les fluctuations des dons qui en découlent, Pro Juventute doit également se préparer à des événements imprévisibles. La fondation mène donc une politique de réserves raisonnable et justifiée par l'usage commercial.

Selon la norme ZEW n° 11, Pro Juventute est tenue de doter le capital de l'organisation de manière à ce qu'il couvre l'ensemble des charges de Pro Juventute pour au moins trois mois et au plus 18 mois. Si le capital de l'organisation se situe en dehors de cette fourchette, Pro Juventute définit des objectifs en matière de réserves qu'elle estime appropriés à la situation. Au 31 décembre 2023, l'exigence ZEW est respectée; le capital de l'organisation couvre les charges pour 8 mois (année précédente: 7 mois).

La norme ZEW n° 11 stipule en outre que le capital de l'organisation et le capital de fonds affecté doivent couvrir les charges totales de l'organisation pendant au moins trois mois et au plus 24 mois. Là encore, Pro Juventute doit prendre des mesures si l'indicateur se situe en dehors de cette fourchette. Au 31 décembre 2023, l'exigence ZEW est respectée; le capital couvre les charges pour 15 mois (année précédente: 15 mois).

Pro Juventute ne dispose pas de facilités de crédit auprès d'établissements financiers.

en KCHF	31.12.2023		31.12.2022 restated	
		in %		in %
Liquidités	12 490		13 742	
Créances de livraisons et de prestations	435		815	
Autres créances à court terme	50		35	
Actifs financiers à court terme	12 975		14 593	
Immobilisations financières; dont	5 217		5 319	
- en liquidités	621	12	281	5
- en obligations en francs	1 992	38	2 950	55
- en obligations en FX	284	5	60	1
- en actions suisses	1 272	24	1 152	22
- en actions étrangères	-	-	-	-
- en placements divers	809	16	632	12
- en hypothèques	239	5	245	5
Actifs financiers à long terme	5 217	100	5 319	100
Total des actifs financiers	18 192		19 912	
Dettes de livraisons et de prestations	-172		-347	
Autres dettes à court terme	-251		-258	
Passifs financiers à court terme	-423		-605	
Dettes financières	-		-	
Passifs financiers à long terme	-		-	
Total des passifs financiers	-423		-605	

RISQUES DE MARCHÉ SUR LES ACTIFS FINANCIERS

Pro Juventute ne dispose pas de facilités de crédit auprès d'établissements financiers. Pro Juventute investit dans des immobilisations financières à long terme une partie des réserves libres ainsi que des ressources provenant de quelques donations affectées, qui ne peuvent distribuer que l'augmentation du capital sous forme de contributions et de libéralités conformément au but du fonds. Les titres sont négociables et sont inscrits au bilan à leur valeur boursière actuelle. Le règlement de placement du 6 septembre 2023 édicté par Pro Juventute s'oriente sur les lignes directrices et les principes de la fondation. Pour des donations ou des fonds individuels, il est possible d'établir des règlements distincts.

Les objectifs du règlement de placement supérieur de Pro Juventute constituent ici les garde-fous.

Le Conseil de fondation est compétent pour édicter et vérifier périodiquement le règlement de placement, pour définir la stratégie de placement et pour prendre les mesures qui s'imposent en cas d'écart par rapport aux directives stratégiques. Le comité financier surveille et évalue le respect du règlement de placement et de la stratégie de placement.

Les immobilisations financières doivent, dans leur catégorie respective, tenir compte dans une large mesure de l'aspect sécurité. Le principe d'une répartition appropriée des risques doit être respecté et les fonds doivent notamment être répartis entre différentes catégories de placement, régions et secteurs économiques. L'objectif est d'obtenir un rendement total conforme au marché, supérieur à moyen terme à un rendement du marché monétaire, et qui permette de constituer les réserves et les provisions prévues.

Afin de poursuivre l'objectif d'investissement de rentabilité, la performance est calculée et comparée à un indice de référence, aussi bien pour l'ensemble du dépôt que pour les différentes catégories d'investissement. Le comité financier est informé trimestriellement de la performance des investissements et du respect de la stratégie d'investissement. L'échéance des placements (notamment des obligations) est échelonnée afin de pouvoir mettre à disposition suffisamment de liquidités pour les activités opérationnelles en cas de besoin.

Pro Juventute poursuit les objectifs de placement que sont la durabilité, la sécurité, la rentabilité et la liquidité en les considérant comme des objectifs équivalents. Dans le domaine des titres, nous investissons exclusivement dans des entre-

prises qui, selon une analyse environnementale et sociale indépendante et systématique, font partie des meilleures de leur secteur. Dans ce contexte, Pro Juventute applique des critères d'exclusion qui doivent être impérativement respectés par les gestionnaires de fortune mandatés.

Le règlement de placement régit les catégories de placement autorisées et donne des directives concernant les gros risques (limite maximale de placement auprès d'un seul débiteur de 10%), la limite supérieure pouvant être dépassée vis-à-vis de la Confédération suisse et des centrales d'émission de lettres de gage.

RISQUE DE CHANGE

Le risque de change est lié au fait que la valeur d'un actif financier peut varier en raison des fluctuations des taux de change. Pro Juventute n'est pas exposée à des risques de change importants. Les produits sont presque exclusivement libellés en francs suisses, tandis que les dépenses en devises étrangères pour les achats de services à l'étranger sont faibles. Pro Juventute n'utilise donc pas d'instruments de couverture.

Pour l'année 2023, les pertes dues à la conversion de devises étrangères s'élèvent à 2 milliers de francs (année précédente: 22).

RISQUE DE COURS

Les risques de cours résultent des fluctuations de prix des produits financiers ou des marchandises commerciales. Ces dernières années, Pro Juventute a considérablement réduit l'offre de sa boutique en ligne. La boutique en ligne a été fermée à la fin de l'année 2022. Un assortiment réduit, qui comprend notamment encore les Messages aux parents, est désormais proposé sur le site Web de Pro Juventute. Cet assortiment réduit ne comporte aucun risque de prix matériel pour Pro Juventute, car les Messages aux parents, produit propre à la fondation, ne sont pas une marchandise au sens propre du terme.

Pro Juventute dispose d'immobilisations financières investies à long terme, qui comprennent également des titres négociables. Ces actifs sont soumis aux variations de prix habituelles d'un marché actif. Pour l'année 2023, des gains de cours de 162 milliers de francs (année précédente: pertes de cours de 679) ont été enregistrés.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt désigne l'impact potentiel d'une variation des taux d'intérêt du marché sur la valeur actualisée des actifs et des passifs financiers au bilan et sur le résultat des opérations d'intérêt au compte de résultat. Pro Juventute dispose de placements financiers investis à long terme, qui sont exposés au risque de fluctuation des taux d'intérêt. Pro Juventute n'utilise pas d'instruments de couverture pour les risques de taux d'intérêt.

Pour les instruments financiers, des produits d'intérêts de 77 milliers de francs (année précédente: 8) ont été enregistrés au cours de l'exercice sous revue.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit désigne le risque de pertes financières si une partie contractante de Pro Juventute ne remplit pas ses obligations contractuelles.

Pro Juventute gère ses liquidités sur des comptes ouverts à cet effet auprès d'établissements financiers suisses. Toutes les contreparties sont dotées d'une notation Investment Grade attribuée par une agence de notation reconnue.

Pro Juventute se base donc sur l'hypothèse que le risque de crédit n'a pas augmenté de manière significative pour ces instruments financiers et ne constitue pas de provisionnement pour risque.

Pro Juventute constitue une provision pour risques pour les créances résultant de livraisons et de prestations lorsqu'elle s'attend à une perte pour ces créances dans la mesure où il est probable que le débiteur ne remplira pas ses engagements. Les créances échues depuis plus de 90 jours font l'objet d'une correction de valeur intégrale. Les créances en souffrance pour lesquelles il n'existe pas d'indication claire de dépréciation sont surveillées en permanence. À la date de clôture du bilan, le 31 décembre 2023, il n'existe pas de provision pour risques sur les créances résultant de livraisons et de prestations (exercice précédent: 0). Cela correspond à un provisionnement pour risques de 0% (année précédente: 0%). Au cours de l'exercice 2023, des créances résultant de livraisons et de prestations d'un montant de 2 milliers de francs (année précédente: 20) ont été entièrement amorties.

L'évaluation des actifs financiers dans les autres créances s'effectue en principe par le biais de corrections de valeur individuelles.

Le risque de crédit des immobilisations financières à long terme est pris en compte par des prescriptions limitatives dans le règlement de placement. Pro Juventute investit exclusivement dans des titres avec une notation Investment Grade.

Un appartement à Lugano, reçu en héritage au cours des années précédentes et vendu par la suite, est grevé d'une hypothèque. Celle-ci est garantie par une cédule hypothécaire de premier rang. Le contrat hypothécaire expire en 2073.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Les risques de liquidité surviennent lorsque les engagements ne peuvent pas être honorés comme convenu ou à des conditions économiquement raisonnables. Pro Juventute surveille en permanence le risque de manque de liquidités. Afin d'anticiper l'évolution des liquidités et de pouvoir prendre des mesures précoces en cas de couverture excédentaire ou insuffisante, Pro Juventute s'appuie sur des prévisions de cash-flow. Pour ce faire, les échéances des passifs et des actifs financiers

Divulgarion sur les contrats à long terme

en KCHF				31.12.2023
	Jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Flux de trésorerie contractuels	764	1 339	–	2 103
31.12.2022				
Flux de trésorerie contractuels	702	1 448	–	1 850

Il existe des engagements non inscrits au bilan pour des contrats qui ne peuvent pas être résiliés dans un délai d'un an. Il s'agit principalement de contrats de location à long terme pour les bureaux et de l'externalisation de services TIC. Dans le cadre des contrats de location, il existe parfois des clauses relatives à des paiements de loyers conditionnels supplémentaires basés sur des indexations. Pour l'année 2023, des paiements de loyers indexés supplémentaires de 5 milliers de francs (année précédente: 5) ont été effectués. Il n'existe pas de chiffres de l'année précédente concernant les obligations d'achat garanties par contrat.

Il n'existe pas d'engagements financiers résultant d'opérations de leasing.

Pro Juventute a conclu un contrat de droit de superficie pour le centre de jeunesse de Cevio. Le contrat court jusqu'en 2035. Il n'en résulte aucune obligation de paiement à long terme pour les rentes du droit de superficie.

6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

en KCHF					2023
	Aménage- ments locatifs	Mobilier et installations	Machines	Matériel informatique	
Coûts d'acquisition					
État au 01.01	602	84	82	363	1 130
Entrées	–	–	–	–	–
Sorties	–	–	–	–	–
État au 31.12	602	84	82	363	1 130
Amortissements et dépréciations cumulés					
État au 01.01	-266	-32	-75	-184	-556
Entrées	-89	-16	-4	-60	-169
Dépréciations	–	–	–	–	–
Sorties	–	–	–	–	–
État au 31.12	-356	-48	-78	-244	-725
Valeur comptable nette au 01.01	336	52	7	179	574
Valeur comptable nette au 31.12	246	36	4	119	405

Au 31 décembre 2023, comme l'année précédente, il n'y avait pas d'immobilisations corporelles gagées ou dont la propriété était restreinte.

en KCHF					2022
	Aménage- ments locatifs	Mobilier et installations	Machines	Matériel informatique	
Coûts d'acquisition					
État au 01.01	552	80	82	300	1 013
Entrées	–	35	–	63	148
Sorties	–	-31	–	–	-31
État au 31.12	602	84	82	363	1 130
Amortissements et dépréciations cumulés					
État au 01.01	-144	-38	-62	-119	-333
Entrées	-152	-25	-13	-65	-254
Dépréciations	–	–	–	–	–
Sorties	–	31	–	–	31
État au 31.12	-266	-32	-75	-184	-556
Valeur comptable nette au 01.01	438	42	20	181	680
Valeur comptable nette au 31.12	336	52	7	179	574

7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

en KCHF				2023
	Logiciel élaboré en interne	Immobilisations en cours		Total
Coûts d'acquisition et de production				
État au 01.01	1 315	85		1 400
Entrées	–	48		48
Transferts	–	–		–
Sorties	–	–		–
État au 31.12	1 316	132		1 448
Amortissements et dépréciations cumulés				
État au 01.01	-489	–		-489
Entrées	-229	–		-229
Transferts	–	–		–
Dépréciations	–	–		–
Sorties	–	–		–
État au 31.12	-717	–		-717
Valeur comptable nette au 01.01	826	85		911
Valeur comptable nette au 31.12	598	132		730

Au cours de l'exercice sous revue, aucun développement propre n'a été inscrit à l'actif dans les immobilisations incorporelles (année précédente: un), et aucun développement propre entièrement amorti, qui n'était plus utilisé et dont la maintenance a été arrêtée, n'est sorti du bilan en tant qu'immobilisation (année précédente: quatre).

Il n'existe pas de restrictions ou de droits de disposition, ni d'immobilisations incorporelles gagées.

en KCHF				2022
	Logiciel élaboré en interne	Immobilisations en cours		Total
Coûts d'acquisition et de production				
État au 01.01	1 382	671		2 053
Entrées	18	156		174
Transferts	742	-742		–
Sorties	-827	–		-827
État au 31.12	1 315	85		1 400
Amortissements et dépréciations cumulés				
État au 01.01	-1 035	–		-1 035
Entrées	-192	–		-192
Transferts	–	–		–
Dépréciations	-89	–		-89
Sorties	827	–		827
État au 31.12	-489	–		-489
Valeur comptable nette au 01.01	347	671		1 018
Valeur comptable nette au 31.12	826	85		911

8 PLACEMENTS AFFECTÉS

en KCHF				2023
	Biens immobiliers	Aménagements locatifs	Bâtiment sur terrain en droit de superficie	Total
Coûts d'acquisition				
État au 01.01	13 091	1 527	415	15 033
Entrées	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-
État au 31.12	13 091	1 527	415	15 033
Amortissements et dépréciations cumulés				
État au 01.01	-5 131	-789	-139	-6 059
Entrées	-110	-77	-9	-197
Dépréciations	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-
État au 31.12	-5 241	-866	-149	-6 256
Valeur comptable nette au 01.01	7 960	738	276	8 974
Valeur comptable nette au 31.12	7 850	661	266	8 778

Au 31 décembre 2023, comme l'année précédente, il n'y avait pas de placements affectés limités gagés.

en KCHF				2022
	Biens immobiliers	Aménagements locatifs	Bâtiment sur terrain en droit de superficie	Total
Coûts d'acquisition				
État au 01.01	13 091	1 527	415	15 033
Entrées	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-
État au 31.12	13 091	1 527	415	15 033
Amortissements et dépréciations cumulés				
État au 01.01	-5 021	-722	-129	-5 872
Entrées	-110	-67	-10	-187
Dépréciations	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-
État au 31.12	-5 131	-789	-139	-6 059
Valeur comptable nette au 01.01	8 070	805	286	9 161
Valeur comptable nette au 31.12	7 960	738	276	8 974

9 PROVISIONS

en KCHF			2023
	Provisions pour le personnel	Autres provisions	Total
État au 01.01	88	111	199
Constitution	30	24	54
Réévaluation de la correction de valeur	–	–	–
Dissolution avec effet sur le résultat	–	–	–
Utilisation	-23	–	-23
Actualisation	–	–	–
État au 31.12	95	135	230
Dont à court terme	55	85	140
Dont à long terme	40	50	90

en KCHF			2022
	Provisions pour le personnel	Autres provisions	Total
État au 01.01	–	–	–
Constitution	88	111	199
Réévaluation de la correction de valeur	–	–	–
Dissolution avec effet sur le résultat	–	–	–
Utilisation	–	–	–
Actualisation	–	–	–
État au 31.12	88	111	199
Dont à court terme	58	61	119
Dont à long terme	30	50	80

Des provisions pour le personnel d'un montant de 55 millions de francs (année précédente: 58) ont été constituées au préalable pour les cadeaux d'ancienneté réglementaires. Après chaque période de cinq ans de service, les travailleuses et travailleurs ont droit à une prime de fidélité, et peuvent se faire payer tout ou partie des jours de congé obtenus à ce titre.

Pro Juventute a loué des locaux commerciaux pour son siège principal à Zurich et les a aménagés. Pour ces aménagements locatifs spécifiques, il existe des obligations de démontage sous forme d'autres provisions d'un montant de 50 millions de francs (année précédente: 50). Il existe une provision de 85 millions de francs (année précédente: 61) pour un éventuel paiement ultérieur de la TVA.

10 LIBÉRALITÉS

en KCHF	2023	2022 restated
Produits de libéralités de tiers librement disponibles	9 651	10 364
Produits de contributions des pouvoirs publics librement disponibles	155	194
Total des libéralités et contributions librement disponibles	9 806	10 558
Produits de libéralités de tiers affectées	3 343	2 669
Produits de contributions des pouvoirs publics affectées	3 933	4 159
Total des libéralités et contributions affectées	7 276	6 827
Total des libéralités et contributions	17 082	17 386

Dans la plupart des cas, les contributions des pouvoirs publics sont versées à condition d'être utilisées à des fins précises dans le cadre du travail de la fondation sur les programmes. Les offres du programme prioritaire 147.ch, le programme de mentorat local dans le canton du Tessin ainsi que la promotion des compétences médiatiques des enfants et des jeunes bénéficient du soutien financier le plus important de la part des pouvoirs publics.

Pour le programme de consultation parents-enfants en Suisse orientale, les communes participantes mettent gratuitement à la disposition de la fondation les locaux nécessaires pour les consultations. Cela correspond à une libéralité sous forme de mise à disposition gratuite (loyer estimé sur le marché) d'un montant de 11 millions de francs (année précédente: 11).

Pour le centre régional du Tessin ainsi que pour les offres de programmes locaux au Tessin, la fondation peut compter sur le soutien des pouvoirs publics sous forme de mise à disposition gratuite de bureaux. Le loyer estimé sur le marché pour les locaux généralement utilisés en commun par plusieurs organisations non gouvernementales correspond à 17 millions de francs (année précédente: 17).

Le canton du Tessin et la Confédération ont accordé à la fondation des prêts sans intérêts pour le financement du centre de jeunesse de Cevio TI. La dette résiduelle des prêts, d'un montant total de plus de 86 millions de francs, a été remboursée au cours de l'année 2022. Le taux d'intérêt (variable) du marché pour ces prêts se situait entre 2 et 3% l'année précédente.

11 CHARGES DE PERSONNEL

en KCHF	2023	2022
Salaires	11 793	11 490
Charges de prévoyance sur la base des cotisations de l'employeur	943	906
Assurances sociales et autres prestations sociales	1 150	1 106
Autres charges de personnel	626	655
Total des charges de personnel	14 513	14 157

Personnel	2023	2022
Total de l'effectif en moyenne annuelle	210	216
dont pers. rémunéré au mois pour durée indéterminée	145	145
dont pers. rémunéré au mois pour durée déterminée	9	6
dont personnel rémunéré à l'heure	56	65
en équivalents temps plein (uniquement le personnel rémunéré au mois)	113	113

Les autres charges de personnel comprennent notamment les frais de prêt de personnel, les frais de déplacement et de repas du personnel et des bénévoles, les frais de formation initiale et continue ainsi que les dépenses liées aux ateliers et aux événements.

Pro Juventute gère auprès de Servisa Fondation collective une caisse de prévoyance semi-autonome avec trois plans de prévoyance qui se distinguent par le montant de la part de bonification de vieillesse des travailleuses et travailleurs. Les prestations de vieillesse sont basées sur la primauté des cotisations, les prestations de risque sur la primauté des prestations. L'institution de prévoyance assume elle-même à 100% le risque de longévité (rentes de vieillesse, de conjoints de bénéficiaires de rentes de vieillesse, d'enfants de retraités et d'orphelins). Il existe une réassurance pour couvrir les risques actuariels tels que le décès avant l'âge de la retraite, l'invalidité ainsi que le renchérissement LPP.

Les bases LPP 2020, table périodique 2022, avec un taux d'intérêt technique de 1,7% sont applicables. Ces bases seront renforcées chaque année de 0,5% par an à partir de 2022 (pour la première fois au 31.12.2022) pour le calcul des capitaux de couverture des rentes.

Il n'existe pas de réserves de cotisations de l'employeur.

Au 31 décembre 2023, le taux de couverture de la caisse de pension s'élève à 103.0% (année précédente: 97,5%), ce qui se traduit par un découvert dans le plan de prévoyance de 671 milliers de francs (année précédente: découvert 563). Pro Juventute n'a pas d'obligation économique résultant du découvert à la date de clôture du bilan (année précédente: pas d'avantage économique résultant du découvert).

12 CHARGES MATÉRIELLES

en KCHF	2023	2022
Charges de collecte de fonds	-2 822	-3 047
Charges de matériel	-543	-902
Charges de locaux	-828	-829
Information et sensibilisation	-963	-966
Charges technologiques	-905	-997
Autres charges d'exploitation	-1 103	-1 054
Total des charges matérielles	-7 164	-7 796

Les charges pour les livraisons et prestations achetées, qui sont directement liées aux activités de collecte de fonds, sont présentées comme des charges de collecte de fonds. Il s'agit notamment de l'acquisition d'adresses, de la production et de l'envoi de mailings de dons ainsi que des mesures de recrutement de donatrices et donateurs confiées à des tiers.

Les charges de matériel comprennent les frais d'acquisition d'articles que Pro Juventute revend pour générer des revenus supplémentaires (entre autres les timbres) ainsi que les dépenses pour les denrées alimentaires et les articles à vendre pour l'hôtel Chesa Spundas.

Les charges de locaux comprennent les loyers, les charges d'énergie, d'eau et d'élimination des déchets ainsi que les charges de nettoyage et de réparations courantes pour les bureaux de Zurich et des centres régionaux.

Les activités de sensibilisation, d'information ou de prévention sont totalisées sous le poste «Information et sensibilisation». Ces charges sont justifiées en amont en fonction des programmes.

La mise à disposition ainsi que l'entretien de l'infrastructure TIC sont confiés à des prestataires de services externes. En outre, des contrats à long terme ont été conclus avec d'autres fournisseurs pour la maintenance et le développement d'applications TIC et d'autres services TIC similaires.

Les autres charges d'exploitation comprennent entre autres les dépenses pour les honoraires de l'organe de révision d'un montant de 38 milliers de francs (année précédente: 59), les conseillères et conseillers externes, les prestations de traduction et de rédaction, les cotisations annuelles pour les adhésions, les dépenses d'impression et de copie ainsi que les autres charges administratives.

13 RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE

Aucun produit matériel ou charge matérielle extraordinaire n'a été enregistré au cours de l'exercice 2023.

14 STRUCTURE DES COÛTS

en KCHF	2023		2022 restated	
		in %		in %
Charges de recherche de fonds	-5 300	23	-6 083	26
Charges administratives	-1 863	8	-1 606	7
Charges de projets et de prestations	-15 748	69	-15 800	67
Total des dépenses	-22 911	100	-23 490	100

La structure des coûts est déterminée sur la base d'une comptabilité par centre de coûts en utilisant la méthode ZEWO. La méthode ZEWO répartit les charges des organisations à but non lucratif en trois catégories:

- Les «Charges de recherche de fonds» comprennent les activités de collecte de fonds et de publicité de l'organisation ainsi que leurs mesures d'accompagnement. Il s'agit d'activités qui servent directement ou indirectement à la recherche de fonds.
- Les «Charges de projets ou de prestations» comprennent les activités visant à réaliser un projet ou une prestation liée à un programme ainsi que les mesures d'accompagnement y afférentes. Il s'agit d'une part d'activités qui profitent directement aux bénéficiaires, à la région cible ou à une organisation partenaire. D'autre part, il s'agit d'activités qui accompagnent un projet ou une prestation.
- Les «Charges administratives» comprennent les charges liées aux activités qui assurent les fonctions de base de l'organisation et son fonctionnement. Il s'agit d'activités qui ne relèvent ni de la recherche de fonds, ni des charges liées à des projets ou prestations.

15 RÉMUNÉRATIONS

Rémunération du Conseil de fondation en KCHF

en KCHF	2023	2022
Frais forfaitaires	22	23
Rémunération totale du Conseil de fondation	22	23

Rémunération de la Direction

en KCHF	2023	2022
Salaire de base	828	822
Cotisations de l'employeur pour les assurances sociales	164	161
Autres avantages à court terme	1	1
Rémunération totale de la Direction	993	984

La composition du Conseil de fondation et de la Direction est détaillée dans le rapport annuel 2023 de Pro Juventute. Au cours de l'exercice 2023, une personne a quitté le Conseil de fondation et la vice-présidence a été remplacée.

Les membres du Conseil de fondation ont droit chaque année à une indemnité forfaitaire de 5 milliers de francs pour la présidente ou le président du Conseil de fondation et de 2 milliers de francs pour les autres membres du Conseil de fondation. Aucune autre indemnité n'est versée.

Au cours de l'exercice 2023, une personne a quitté la Direction et un nouveau membre a fait son entrée. Sur l'ensemble de l'exercice, la Direction a été dotée en moyenne d'un pourcentage de poste de 500% (année précédente: 520). Les autres avantages à court terme de la Direction comprennent l'indemnisation forfaitaire d'un abonnement demi-tarif.

16 INSTITUTIONS ET PERSONNES PROCHES

Pro Juventute a identifié uniquement les membres du Conseil de fondation et de la Direction ainsi que leur partenaire et leurs propres enfants comme étant des organisations/personnes proches de la fondation. Au 31 décembre 2023, il n'existe aucune créance ni aucun engagement envers ces personnes proches.

Aucune transaction n'a eu lieu entre Pro Juventute et ses personnes proches au cours de l'exercice sous revue, ni au cours de l'exercice précédent, à l'exception des rémunérations publiées ainsi que des libéralités versées à Pro

Juventute par des membres du Conseil de fondation pour un montant de 4 milliers de francs (année précédente: 26) sous forme de dons libres. En conséquence, il n'existe pas non plus de créances et d'engagements envers des personnes proches à la date de référence du 31 décembre 2023.

17 ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Il n'y a pas d'affaires ni de risques exceptionnels en suspens liés à des cas juridiques, qui nécessiteraient la comptabilisation d'un passif éventuel.

Pro Juventute est régulièrement bénéficiaire de successions et se voit attribuer des donations. Au 31 décembre 2023, date de clôture du bilan, Pro Juventute a connaissance d'héritages, de legs et de donations ouverts pour un montant de 193 milliers de francs (année précédente: 344), pour lesquels un flux de trésorerie est probable. Comme il existe des incertitudes quant au montant du flux de trésorerie, un actif éventuel a été comptabilisé.

Un autre actif éventuel de 82 milliers de francs (année précédente: 70) existe en relation avec une demande de remboursement de TVA vis-à-vis des pouvoirs publics.

18 PRESTATIONS ET LIBÉRALITÉS À TITRE GRATUIT

en heures	2023	2022
Durée des séances du Conseil de fondation	263	303
Service juridique bénévole	45	83
Soutien à la vente de décembre	–	168
Youth Advisory Board	121	88
Soutiens divers	162	191
Programme Chat entre jeunes	1 792	1 657
Aide individuelle dans les régions	175	132
Programme Futur Pro	1 800	–
Programme Entretiens fictifs	10 732	11 012
Programme Kultissimo	180	200
Total du bénévolat	15 270	13 834

Les prestations de travail fournies à titre bénévole ont été effectuées par un total de 1 350 personnes (année précédente: 1 049).

en KCHF	2023	2022
Dons en nature Hôtel Chesa Spuondas	3	3
Dons en nature Divers	1	7
Annonces bouchons	550	960
Total des dons en nature	554	970

19 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Jusqu'à l'approbation des présents comptes annuels 2023 par le Conseil de fondation de Pro Juventute le 25 mars 2024, aucun événement susceptible d'influencer de manière significative la pertinence des comptes annuels 2023 ou nécessitant une publication n'est survenu.



KPMG AG
Badenerstrasse 172
Case postale
CH-8036 Zurich

+41 58 249 31 31
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de Pro Juventute, Zürich

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Pro Juventute (la fondation), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie et le tableau sur la variation du capital pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels joints en pages 5 à 43 donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la fondation au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et au règlement.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences. Conformément à la Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de vérification par l'organe de révision.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales, à l'acte de fondation et au règlement. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la fondation.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil de fondation du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la fondation à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation fidèle.

Nous communiquons au Conseil de fondation, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG AG

Reto Kaufmann
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Alex Heber
Expert-réviseur agréé

Zurich, 25 mars 2024

LISTE DES ABRÉVIATIONS

Amort.	Amortissement
dépréc.	Dépréciation
Attr.	Attribution
Aug.	Augmentation
Dim.	Diminutio
Désinv.	Désinvestissement
Inv.	Investissement
KCHF	Milliers de francs suisses
FX	Devise étrangère
placem.	Placements
p. ex.	Par exemple
TI	Tessin
AR	Appenzell Rhodes-Extérieures
LPP	Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité du 25 juin 1982 (RS 831.40)
SCI	Système de contrôle interne

Fondation Pro Juventute

Thurgauerstrasse 39
Postfach
8050 Zürich
Tel. 044 256 77 77
info@projuventute.ch

Centre régional Suisse romande

Place Chauderon 24
1003 Lausanne
Tél. 021 622 08 17
info.sr@projuventute.ch

Ufficio regionale Svizzera italiana

Piazza Grande 3
Casella postale 1123
6512 Giubiasco
Tel. 091 971 33 01
Mob. 079 600 16 00
svizzera.italiana@projuventute.ch

Centre régional Suisse orientale

Windegg 4
9100 Herisau
Tel. 071 351 15 90
info.ostschweiz@projuventute.ch

Centre régional Mittelland

Länggassstrasse 8
3012 Bern
Tel. 031 310 10 83
info.mittelland@projuventute.ch

Centre régional Suisse centrale

Ulmenstrasse 18
6003 Luzern
Tel. 041 210 63 27
info.zentralschweiz@projuventute.ch

